

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le 20 octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 15 octobre 2020, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Carine LUTT et Vanina PICHEVIN ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Franck DUVERNAY, Jacques DURET, Mathieu BONITON, Philippe MARSAC et Jean-Claude BROCHARD.

Étaient absentes : Mesdames Virginie CANARD, Dominique BAESJOU et Nadège BIELOT.

Pouvoirs : Madame Virginie CANARD à Monsieur Mathieu BONITON
Madame Dominique BAESJOU à Monsieur Patrick RAYTON
Madame Nadège BIELOT à Madame Béatrice TURBE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MARSAC

Assistait à la séance : Monsieur Thomas TOINEL, responsable des services.

Avant de commencer la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY, enseignant cruellement assassiné le 16 octobre dernier. La Commune témoigne ainsi de sa solidarité avec la victime et sa famille, de son soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de sa mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2020.

2 – BUDGET « COMMUNE » - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire explique l'objet de la décision modificative qui fait suite à une installation tardive du Conseil Municipal et une situation de crise exceptionnelle. La proposition prend notamment en compte la diminution du montant de la subvention d'équilibre allouée au camping municipal au regard du résultat d'exploitation enregistré cette saison.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	DM1 (€)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel	0,00
014	Atténuations de produits	+ 250.00
65	Autres charges de gestion courante	+ 3 450,00
67	Charges exceptionnelles	- 127 000.00
023	Virement à l'investissement	+ 171 450.00
042	Opérations d'ordre de S à S	+ 19 250.00
	TOTAL DEPENSES	67 400.00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	DM1 (€)
70	Ventes de produits & services	-2 000.00
73	Impôts et taxes	+60 000.00
74	Dotations et subventions	0.00
75	Produits de gestion	-4 000.00
042	Opérations d'ordre de S à S	+ 13 400.00
	TOTAL RECETTES	67 400.00

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	DM1 (€)
Dépenses	0.00
Recettes	+171 450.00

Opérations d'ordre

	DM1 (€)
Dépenses	+ 16 005.00
Recettes	+ 21 855.00

Opération 1002 – Matériel service technique

	DM1 (€)
Dépenses	+2 000.00
Recettes	0.00

Opération 1003 – Matériel service administratif

	DM1 (€)
Dépenses	+2 000.00
Recettes	0.00

Opération 1004 – Matériel divers services

	DM1 (€)
Dépenses	+ 12 000.00
Recettes	0.00

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	DM1 (€)
Dépenses	+ 694.60
Recettes	0.00

Opération 1006 – Travaux de VRD

	DM1 (€)
Dépenses	+100 855.40
Recettes	-60 000.00

Opération 1008 – Travaux SDEER

	DM1 (€)
Dépenses	0.00
Recettes	0.00

Opération 12 – L'Île aux Loisirs

	DM1 (€)
Dépenses	0.00
Recettes	0.00

Opération 122 – Gros travaux réseau pluvial

	DM1 (€)
Dépenses	0.00
Recettes	0.00

Résultat général de la section d'investissement

	DM1 (€)
Dépenses	+ 133 305.00
Recettes	+ 133 305.00

Après exposé et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative ainsi présentée.

3 – BUDGET ANNEXE « CAMPING » - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUTERTRE qui présente la décision modificative et rappelle notamment que par délibération du 23 juin 2020, le Conseil Municipal a alloué au camping municipal « Le Rémondeau » une subvention exceptionnelle de 250 000 € pour équilibrer le budget 2020 eu égard à la crise sanitaire et aux pertes prévisionnelles d'exploitation.

Considérant que la saison estivale s'est déroulée dans de bonnes conditions enregistrant un taux de remplissage optimal, les recettes perçues au titre des locations sont supérieures aux prévisions permettant ainsi d'ajuster le montant de la subvention d'équilibre.

Par ailleurs, des crédits sont également à ajuster pour prendre en compte des dépenses non prévues au budget supplémentaire à savoir :

- le personnel extérieur supplémentaire recruté pour l'application des protocoles sanitaires ;
- des interventions non prévues sur les blocs sanitaires ;

- la mission de conseil et de diagnostic ;
- la création d'un site Internet avec interface de réservation en ligne.

Monsieur DUTERTRE évalue le montant des produits perçus à la fin de l'exercice à environ 470 000 € au lieu de 600 000 € en année normale.

L'exposé fait et après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du camping municipal « Le Rémondeau » qui ne porte que sur la section de fonctionnement :

Section de fonctionnement - Dépenses

IMPUTATION	OBJET	DM 1(€)
611	Contrats de services	+ 6000,00
6135	Locations mobilières	- 4 000,00
617	Etudes et recherches	+ 6 000,00
6236	Catalogues et imprimés	+ 500,00
6128	Personnel extérieur	+ 25 000,00
6411	Salaires	-10 000,00
6452	Mutuelles	+ 500,00
TOTAL		+ 27 000,00

Section de fonctionnement - Recettes

IMPUTATION	OBJET	DM 1(€)
7083	Locations diverses	154 000,00
774	Subvention exceptionnelle	- 127 000,00
TOTAL		+ 27 000,00

Monsieur le Maire poursuit en informant du lancement fin septembre d'une mission conseil sur la gestion du camping pour optimiser le mode de fonctionnement actuel et prendre en compte le projet de logements sociaux au Petit Noue qui devait voir le jour vers 2023 qui réduira significativement la surface d'exploitation du camping.

4 – BUDGET ANNEXE « ECOTAXE » - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire explique que cette année, des travaux complémentaires ont été réalisés par l'ONF pour un montant de 4 874 € TTC portant sur :

- la pose et dépose d'escaliers sur les sites de La Passe et du Camping ;
- la dépose et la mise en hivernage du caillebotis de l'accès des Cossonnes ;

Par ailleurs, il convient d'intégrer des études qui ont été suivies de travaux et amortir des travaux réalisés en 2019 :

- l'étude de l'aménagement des Prises de 2014 pour 3480 € ;
- l'étude d'accueil du public de 2016 pour 1 700 € ;
- amortissement des travaux des Prises pour 6 416,80 €

Une fois l'exposé fait et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget « Ecotaxe ».

Section de fonctionnement - Dépenses

IMPUTATION	OBJET	DM 1(€)
(011) 61521	Entretien de terrain	+ 3 000,00
(65) 65888	Autres charges (remboursement Commune)	- 3 000,00
(042) 6811	Dotations aux amortissements	+ 6 500,00
TOTAL		0,00

Section de fonctionnement - Recettes

IMPUTATION	OBJET	DM 1(€)
023	Autofinancement dégagé	- 6 500,00
TOTAL		0,00

Section d'investissement - Dépenses

IMPUTATION	OBJET	DM 1(€)
(041) 2113	Terrains aménagés	- 2 200,00
(041) 2184	Mobilier	+ 1 700,00
(041) 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 5 680,00
TOTAL		5 180,00

Section d'investissement - Recettes

IMPUTATION	OBJET	DM 1(€)
021	Virement du fonctionnement	- 6 500,00
(040) 2804182	Amortissements bâtiments et installations	+ 6 500,00
(041) 2032	Intégration études	+ 5 180,00
TOTAL		5 180,00

5 – BUDGET ANNEXE « ZONE DE MOUILLAGES » - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal a voté le budget annexe de la « zone de mouillages » en faisant apparaître un autofinancement prévisionnel négatif de 21,49 €.

Considérant que cet autofinancement ne peut être que nul ou positif, il est proposé au Conseil Municipal de corriger cette en erreur en modifiant les prévisions budgétaires comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2181 (21) : Install.générales,agencement & a	21,49	021 (021) : Virement de la section de fonct	21,49
	21,49		21,49

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	21,49	7087 (70) : Remboursements de frais	21,49
	21,49		21,49
Total Dépenses	42,98	Total Recettes	42,98

Après exposé et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative telle que présentée.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées sur ce budget pour financer les travaux de désenvasage, de consolidation et sécurisation des pontons, Monsieur le Maire évoque ses inquiétudes quant à cette situation et pense à quelques pistes pour y faire face. Néanmoins, si la collectivité n'est pas en mesure d'assurer à minima la sécurité des pontons, une réduction de leur nombre n'est pas exclue.

Monsieur BONITON fait état de la dégradation des pontons. Monsieur BROCHARD demande la durée de vie de pieux dans l'eau soit une vingtaine d'année maxi en fonction de l'essence de bois. Reste des problèmes de stabilité de certains pontons qui nécessitent également des interventions. Des devis seront établis en ce sens pour évaluer le coût des travaux.

6 – UNION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2020

Par délibération du 23 juin 2020, le Conseil Municipal a adopté les subventions allouées aux subventions comme suit :

	Subventions 2020
Caisse des Ecoles	35 000 €
Club de l'Amitié	3 500 €
Anciens Cols Bleus	200 €
Chambre des Métiers 17	43 €

L'Union Locale des Anciens Combattants de La Couarde-sur-Mer sollicite une subvention de 300 € par courrier daté du 25 septembre accompagné des comptes de 2019 et du budget 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € à l'association sachant que les crédits correspondants sont prévus dans la décision modificative n°1 du budget de la Commune.

7 – SECURITE – CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE (RCSC)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GIRAUDEAU qui expose en premier lieu le cadre légal de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile qui souligne que la sécurité civile est l'affaire de tous.

Cette loi précise également que, si l'État est son garant au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve communale de sécurité civile, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire, dans les conditions fixées par les articles L 1424-8-1 à L 1424-8-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ de compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucun cas à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Vu l'avis favorable de la Commission « Bâtiments – suivi des actions de sécurité » réunie le 25 juin 2020, il est proposé au Conseil Municipal de créer une réserve communale de sécurité civile, en faisant appel aux citoyens et aux citoyennes de la commune sachant qu'un budget annuel sera alloué pour couvrir les dépenses inhérentes à cette réserve (équipement, formation, assurance...)

Cette structure sera chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la Commune ;
- de contribution à l'alerte et à l'évacuation préventive des populations ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création de la réserve communale de sécurité civile.

Monsieur GIRAUDEAU précise à Monsieur DURET que la RCSC sera constituée d'une vingtaine de personnes majeures.

Monsieur le Maire indique que le profil et les compétences attendus des réservistes devront être en corrélation avec le dispositif prévu par le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : gestionnaires, conducteurs de travaux...

Monsieur GIRAUDEAU répond au sujet du budget que celui-ci n'est pas encore évalué.

Monsieur le Maire souligne le caractère opérationnel que devra revêtir la RCSC à travers un exercice annuel, et notamment une mise en situation de rupture de digue en 2021.

8 – OPERATION « BONS D'ACHAT POUR LES SENIORS »

Monsieur le Maire donne la parole à Peggy LUTON qui explique que la situation sanitaire toujours critique à cette rentrée a conduit les membres du CCAS réunis en bureau le 10 septembre 2020 à acter le lancement de l'opération « Bons d'achat de Noël pour les seniors » en remplacement du traditionnel repas de fin d'année et de la distribution de colis en faveur des aînés couardais.

Cette nouvelle formule aura un double intérêt à savoir social et économique avec des bénéficiaires directs à travers les personnes âgées de 72 ans et plus ainsi que des bénéficiaires indirects à travers les commerçants et acteurs économiques couardais.

Rappelons que c'est le budget communal qui porte financièrement l'opération.

Peggy LUTON expose les détails du règlement de l'opération annexé à la présente note. Notons que l'âge des bénéficiaires a été relevé à 72 ans au lieu de 70 ans dans le cadre de cette opération.

Monsieur le Maire souligne le caractère particulier de la période qui justifie de marquer la période des fêtes auprès des aînés de manière différente et de soutenir les acteurs économiques qui seront ouverts en fin d'année. Il n'exclut par un retour du repas l'an prochain pour retrouver un moment de convivialité, voire une solution mixte avec les bons d'achats.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement et autorise Monsieur le Maire et le CCAS à engager les démarches utiles au bon déroulement de l'opération.

9 – INFORMATIONS SUR LES RELEVÉS DE DECISIONS ET D'ORIENTATIONS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

9.1 – COMMISSION « ECONOMIE-CAMPING » DU 14.09.2020

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUTERTRE qui expose le rapport de la commission « Economie-Camping » du 14 septembre 2020.

1. CAMPING MUNICIPAL LE REMONDEAU

1.1 – Visite du camping

La commission a débuté par la visite du camping municipal et la rencontre du personnel.

De retour en mairie, la commission liste les points forts et les points faibles du camping.

En ce qui concerne les points forts, il est mentionné son attractivité par sa proximité du village et de la plage, son côté nature et traditionnel, son offre alternative caractérisée par peu de mobil-homes, des hébergements légers atypiques (tentes cabanon, lodge, tonneaux), le professionnalisme commercial de la gérante...

Pour les points faibles, les membres de la commission évoquent un bâtiment d'accueil peu valorisé, le manque d'intimité entre les emplacements non séparés par de la végétation, une zone de regroupement des saisonniers vétuste et dévalorisante constituée de plusieurs caravanes n'appartenant pas à la collectivité donc non assurée par elle mais a priori louées. Sur cette situation, la gérante devra apporter les documents de propriété, cartes grises, assurances afin de faire un point sur la situation et la régulariser. La commission n'exclut pas d'évacuer une partie de ces caravanes quitte à trouver une solution de logement alternative pour les saisonniers.

1.2 – Situation financière

Monsieur DUTERTRE poursuit en évoquant la situation financière du camping marquée par un déficit récurrent en investissement dû en partie par les amortissements qui pèsent sur les dépenses d'investissement. Déficit malgré tout compensé par un excédent de fonctionnement.

A noter que le camping municipal est géré en régie intéressée. La régisseuse en a la gestion mais la responsabilité morale, juridique et financière reste à la collectivité.

Il est à noter qu'en matière de personnel, le camping s'est structuré comptant désormais 4 agents à l'année, 2 pour la partie commerciale et administrative ainsi que 2 pour les services techniques. Le contrat de la gérante a été renouvelé pour 5 ans en janvier 2020.

Monsieur DUTERTRE souligne la bonne fréquentation et les bons résultats enregistrés par le camping cet été. Ainsi, 403 000 € ont été encaissés à ce jour contre un prévisionnel au budget supplémentaire à 304 000 € permettant d'entrevoir une diminution de la subvention exceptionnelle allouée par la Commune pour équilibrer le budget à l'occasion d'une décision modificative.

Au sujet de ladite subvention Vanina PCHEVIN tient à indiquer que cette dernière a été mal comprise, voire mal perçue, par une partie des commerçants comparativement à la remise dont ils ont bénéficié. En réponse, cette transparence affichée avait été souhaitée pour souligner l'effort financier de la collectivité en faveur de l'économie locale.

La commission considère les conditions de travail des agents inadaptées et propose donc de remettre à l'agenda le projet de réhabilitation du logement, de création d'un bureau et de sanitaires/vestiaires à l'arrière de l'accueil.

1.3 – Mission conseil et de diagnostic

Face à la perte de rentabilité, les difficultés de gestion, le projet de logements sociaux qui impactera l'emprise du camping, une mission de conseil et de diagnostic a été acceptée auprès de la société François-Tourisme-Consultants.

Cette mission sera réalisée par Monsieur Hervé BIGNON, consultant – expert en hôtellerie de plein air, sur une période d'un mois à compter du vendredi 25 septembre, date du lancement de l'étude.

Dans le détail, l'étude comprend les étapes suivantes :

- un diagnostic technique, opérationnel, économique et commercial ;
- une mise en perspective avec les marchés régionaux et nationaux ;
- des préconisations d'évolution et d'exploitation ;
- une restitution des conclusions et un temps d'échange et de conseil.

Il est précisé que le programme de logements au Petit Noue sera bien pris en compte dans les préconisations qui seront faites par la société.

La restitution devrait avoir lieu semaine du 26 octobre qui devra être précédée, sur demande des élus, de l'envoi d'une synthèse.

2. ETUDE DE LA CCI SUR L'EQUIPEMENT ET LE FONCTIONNEMENT COMMERCIAL

Monsieur DUTERTRE rappelle qu'une étude sur l'équipement et le fonctionnement commercial du village a été commandée à la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) de La Rochelle en septembre 2019 qui n'a pu être officiellement lancée au printemps en raison de la situation sanitaire.

Pour cette étude et dans un contexte de fermeture de plusieurs cellules commerciales dans le centre, un groupe de travail a été constitué composé du Maire, de 4 élus, de 4 commerçants, de 2 consommateurs, de 2 membres de l'APSC et des représentants de la CCI.

Monsieur DURET ajoute que le point de départ de l'étude résulte d'un tissu commercial divisé en deux et qui sont sur deux dynamiques d'activité différentes, à savoir un secteur du Mail qui fonctionne bien et un centre en perte de vitesse dont une partie de la population garde un

souvenir nostalgique d'un centre riche de commerces de bouche... Pour la CCI, la réalité est tout autre, elle part du constat que la Commune avec environ 80 établissements sédentaires est bien pourvue en commerces et services. Le challenge est donc surtout de trouver un équilibre et du lien entre les deux pôles commerciaux.

A ce titre, Madame TURBE pose la question de passer en zone piétonne les rues de la Motte et des Passeroses comme le prévoit une des actions du Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) adopté en 2012.

D'autres solutions sont évoquées pour favoriser l'accès et la consommation dans le centre comme l'augmentation de la capacité de stationnement vélo évoqué par Vanina PICHEVIN ou bien encore l'appel à projet artistique rue de la Motte pour inviter les gens à l'emprunter et se rendre dans le centre. Pour Noël, les illuminations feront le lien entre le centre et le Mail.

Il est ensuite listé les différentes phases de l'étude :

- Phase 1 : diagnostic commercial ;*
- Phase 2 : enquête auprès des professionnels ;*
- Phase 3 : enquête auprès des habitants et des clientèles ;*
- Phase 4 : restitution ;*

L'étude s'élève à 19 320 € TTC et sera peut-être augmentée de prestations supplémentaires pour la saisie des questionnaires et l'encadrement des enquêtes. Ces points seront vus lors de la réunion de lancement prévue le jeudi 24 septembre.

3. PROCHAINE COMMISSION

Une commission brainstorming est fixée au lundi 19 octobre 2020 à 18h pour recueillir les idées des élus sur les sujets afférents à la commission.

Monsieur DUTERTRE informe du lancement de l'étude la CCI en septembre pour un an. Prochainement des commerçants seront entretenus par des consultants de la chambre consulaire au moyen d'un questionnaire directif validé au préalable par la collectivité. Monsieur le Maire demande l'organisation de réunions intermédiaires avant la restitution finale qui devrait avoir lieu en septembre 2021.

9.2 – COMMISSION « JEUNESSE » DU 17.09.2020

Monsieur le Maire laisse désormais la parole à Carine LUTT qui expose la synthèse de la commission « Jeunesse » du 17 septembre 2020.

1 – PROJET CANTINE

Sur la base d'un document établi par Carine LUTT, la commission étudie les pistes de travail en vue de valider un scénario et un agenda de travail.

1.1 – Objectifs

Carine LUTT commence par énumérer les objectifs de la restauration scolaire qui avant tout un rôle éducatif :

- manger sain** : limiter les aliments transformés, utiliser des ingrédients de qualité, frais, bios, agriculture raisonnée, éviter les sucres cachés
- consommer intelligemment** : local et de saison, limiter les emballages
- limiter le gaspillage alimentaire : portions et préparation adaptées, possibilité de retour d'info vers l'approvisionneur et le cuisinier
- proposer de 'vrais' plats végétariens** (protéines végétales : utilisation de céréales complètes et légumineuses)

A ces objectifs, Peggy LUTON ajoute que c'est aussi un temps de plaisir et de partage.

Sont exposées ensuite les quatre compétences en jeu :

- composer les menus** : saisonnalité / équilibre alimentaire / choix de plats non transformés / associations céréales-légumineuses à la place de la viande
- approvisionner** : frais, local, bio ou raisonné autant que possible
- préparer** : préparation adaptées aux enfants pour limiter gaspillage (ex morceaux de fruits plutôt que fruits entiers)
- servir** : adapter portion en fonction des enfants / tri, compostage, réemploi des restes

Vanina PICHEVIN souligne le caractère réducteur de l'objectif poursuivi par le temps de préparation à savoir celui de limiter le gaspillage alimentaire. La commission approuve l'observation et reformulera pour élargir les objectifs.

1.2 – Planning

Après une première phase d'état des lieux, Carine LUTT présente la phase de sourcing qui vise à sonder le marché, retenir un scénario de gestion et établir un plan de communication auprès des prestataires.

En ce qui concerne l'appel d'offre, le présent retro planning est retenu :

- Fin juin 2021 : fin marché avec COMPASS GROUP – SCOLAREST ;
- Début mai 2021 : notification marché ;
- Mi-avril 2021 : réception des offres ;
- Début mars 2021 : lancement consultation ;
- Début 2021 : préparation DCE dont rédaction CCTP.

La commission présente un rapide bilan de la prestation 2017-2020 et souligne les limites de travailler avec un grand groupe de la restauration collective lorsque les attentes se trouvent au niveau local à travers les circuits courts, les produits bio ou de l'agriculture raisonnée...

En effet, c'est ce qu'ont révélé les pièces demandées au prestataire en décembre 2019 sur la traçabilité des produits avec notamment des viandes provenant des pays de l'Est alors que le marché exige de la viande exclusivement française labellisée.

Pour Franck DUVERNAY, ces pratiques relèvent tout simplement de « pratiques commerciales trompeuses », si effectivement le marché stipulait de la viande exclusivement française labellisée.

Un courrier sera adressé au prestataire pour souligner les écarts avec le marché.

1.3 – Chiffres-clés

Carine LUTT poursuit en exposant les chiffres-clés :

Budget annuel : 34000 € (Caisse des écoles) + 5 000 € (Commune pour mercredis)

Nombre de repas servis : 8525 à 4,07 € (contre environ 6 800 en 2016)

Répartition :

- ALSH :

- Mercredi : 14 repas / j
- Vacances de février et Toussaint : 6 repas / j
- Vacances de Pâques et été : 20 repas / j (de début juillet à mi-août)
- Noël : 0
- ECOLE : 55 repas / j

Soit 200 à 1000 repas / mois, 6 à 55 / jour

Il est précisé que le marché a fait l'objet d'une revalorisation des prix depuis le 1^{er} septembre :

- Prix enfant passé de 3,89 € HT à 3,93 HT
- Prix adulte passe de 4,45 € HT à 4,50 € HT

1.4 – Choix de scénarios cibles

La commission liste ensuite les différents modes de gestion possibles :

- La gestion en régie qui permet d'être en accord avec les attentes de la collectivité néanmoins avec plus de contraintes (gestion du personnel, approvisionnement...)

- La délégation de service public à :

- un professionnel de la restauration collective ;*
- un restaurateur ou groupement de restaurateurs ;*
- une association ;*
- un restaurant communal*

Les membres de la commission sont séduits par la gestion directe mais cette perspective n'est pas envisageable pour 2021. De surcroît la collectivité fait face à un problème d'échelle et de volume de repas journalier qui rend le service non viable sachant qu'un cuisinier et un assistant seraient nécessaires pour le faire fonctionner. Ils conviennent qu'une solution pluri communale devra être étudiée avec recherche d'une cuisine centrale. Peggy LUTON présentera le projet et les intentions de la collectivité au niveau intercommunal à travers une commission « Jeunesse ».

Par conséquent, après de nombreux échanges, la commission valide un projet en deux temps :

- 1^{er} temps : renouvellement d'un contrat de prestation de service avec un groupe de la restauration collective ou un groupe de restaurateurs pour une durée limitée à 2/3 ans.

- 2^{ème} temps : passage à une gestion directe avec convention de partenariats entre plusieurs collectivités. Ce travail doit être engagé dès à présent pour espérer faire aboutir le projet.

Le marché avec le prestataire mentionnera une clause de sortie en cas d'aboutissement anticipé du projet de territoire.

Au vu du 1^{er} temps, sont listés les prestataires potentiels :

- Les professionnels de la restauration collective : Sodexo, Scolarest, Ansemble, API restauration...

- Restaurants locaux :

- nouveaux établissements : Salicorne, couscous*
- restaurateurs proches de l'école : Cabine de bain, Ilha do Sal, Grenier à sel*
- traiteurs : rôti show (non)*
- cuisiniers indépendants*

- Réseaux d'appro :

- bio coop

- SCIC Mangeons Bio Ensemble, (plate-forme de distribution de produits biologiques du Poitou-Charentes pour la restauration collective de l'ex Poitou-Charentes)

- Cuisine de Ste Marie-de-Ré sous condition de dérogation à obtenir conformément à l'arrêté ministériel du 8 juin 2006.

En ce qui concerne l'option restaurateurs, Vanina PICHEVIN est dubitative sur cette éventualité dans le sens où la restauration collective suppose des contraintes et le respect d'une réglementation particulière. Elle évoque par contre l'établissement « The Roof » à La Rochelle qui fait de la restauration Bio et qui a la volonté de se développer. Ce genre de structures pouvant peut-être être intéressés par des marchés publics.

Peggy LUTON demande à Franck DUVERNAY si le grammage est une règle obligatoire car parfois absurde dans le cadre de la découverte de plats pouvant être source de gaspillage inutile. Pour Monsieur DUVERNAY ce n'est pas le cas quand les plats sont bien pensés et rendus attirants pour les enfants.

Pour finir, la commission évoque une solution mixte à la prestation de service à savoir sortir les fromages et fruits du marché. Franck DUVERNAY n'a pas d'objections et rappelle juste

l'interdiction de fournir des fromages au lait cru, risque d'infection bactérienne chez l'enfant (Cf épidémies d'infections à Escherichia coli enthéromorragiques (EHEC) et Listeria monocytogenes).

Si ces choix sont retenus, ils nécessiteront un accompagnement des agents dans leurs nouvelles missions. Cette démarche pourra avoir lieu parallèlement à un départ à la retraite (recrutement en septembre 2021) et à la mise à jour des fiches de poste qui devront rappeler les missions attendues et les obligations à respecter. Les élus souhaitent davantage responsabiliser les enfants lors du service (pour servir, trier, débarrasser) et ainsi dégager du temps au personnel pour préparer les plats et fruits.

1.5 – Alerte sanitaire

La commission revient sur l'incident intervenu cet été en la présence d'un clou dans une tarte qui provenait soi-disant d'un pinceau alimentaire.

Face à ce genre de situation, Franck DUVERNAY tient à rappeler les dispositions réglementaires à savoir l'obligation pour la collectivité et le prestataire de déclarer cet événement, en l'occurrence la présence d'un corps étranger, au service vétérinaire de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Une fiche de « déclaration des non-conformités à la DDPP 17 » a été transmise, à utiliser en cas d'évènements consécutifs à la consommation de repas, susceptibles de se révéler préjudiciable pour la santé des consommateurs (cf mèl de Franck du 18/09/20).

Par ailleurs, pour vérifier le respect des obligations incombant à la commune, un audit de la cantine sera réalisé sans jugement de valeur du personnel, mais qui aura pour vertu de rappeler avec bienveillance les règles et les missions attendues (contrôle à réception des préparations culinaires, maîtrise de l'étape de remise en température, gestion des excédents ...).

2 – CENTRE DE LOISIRS

2.1 – Portail Famille

Carine LUTT informe la commission de la systématisation de l'utilisation du portail famille pour gérer les inscriptions à la cantine, à la garderie et au centre de loisirs. Cette démarche arrive 3 ans après la mise en service de la plateforme et vise à simplifier et moderniser la gestion en évitant au personnel les doubles saisies.

Les demandes sur le portail devront être formulées 2 jours avant la prestation et les demandes de dernière minute auprès des animatrices devront rester exceptionnelles. Le règlement intérieur va être actualisé.

2.2 – Projet pré-ados (9-12 ans)

Créneau retenu : les vendredis à partir de 17h30/18h.

Vanina PICHEVIN trouve insuffisante l'offre présentée par la collectivité pour les adolescents. Peggy LUTON indique la difficulté de les toucher, de connaître leurs besoins...

Carine LUTT propose de mieux relayer l'offre communautaire en faveur des jeunes (séjours, ateliers...).

Le groupe d'élèves concerné est important : 22 enfants, alors que l'effectif est limité pour les sorties à l'extérieur (8 enfants). Les animatrices réfléchissent à un projet 'à domicile' et proposent de mettre en place un conseil municipal des jeunes, elles aimeraient qu'un local en mairie puisse être mis à disposition pour ces réunions. Des propositions seront faites de thèmes et budgets sur lesquels les jeunes puissent être vraiment décisionnaires.

Rappel des actions à mener :

- Interroger les autres villages de l'île sur leurs projets concernant la restauration scolaire (en particulier le Bois pour un éventuel regroupement) : Peggy lors des prochaines réunions CDC*
- Interroger les restaurateurs Salicorne, Nora, Ilha do Sal + Claire et Michael : Carine + Peggy*
- Refaire un audit de factures chez Scolarest / notifier les écarts éventuels : Carine + Thomas*

- Revoir la fiche de poste de la cantinière en vue du recrutement
- Audit interne de la cantine + formation alerte sanitaire : Franck

A travers le futur schéma de développement durable initié par la Communauté de Communes, Monsieur le Maire pense qu'une démarche mutualisée d'approvisionnement en circuits courts pourrait émerger.

9.3 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 23.09.2020

Peggy LUTON informe que l'objet principal de la réunion consistait à faire une présentation des domaines d'intervention de la Commission Vie Quotidienne, puis d'échanger sur les projets à venir.

Ce document présente les principales décisions proposées par les membres de la Commission :

Domaine	Proposition	Calendrier
Accueil des nouveaux arrivants	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser à nouveau un accueil des nouveaux habitants arrivés sur la commune. Cet accueil pourrait se faire environs tous les six mois en fonction du nombre de personnes concernées. Un pot d'accueil pourrait être organisé au sein de la Bibliothèque, juste avant une manifestation déjà prévue. - Offrir un abonnement d'un an à la Bibliothèque à tout nouvel arrivant. - La Commission Communication et Lucie Sapin seront sollicités pour l'élaboration du Guide d'accueil des nouveaux habitants. - Les services de la Communes seront sollicités pour être en veille sur les nouveaux habitants : infos reçues en mairie, nouvelles inscriptions école, nouvelles inscriptions liste électorale. 	A partir de l'hiver 2020
Bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir à chaque enfant de l'école une carte d'adhésion à la Bibliothèque pour inciter les familles à venir. 	Après la Toussaint
Salle de musique	<ul style="list-style-type: none"> - Pour développer l'usage de la salle, proposition d'élaborer une plaquette de présentation et de la diffuser 	Fin d'année 2020 / Début 2021

	<p>aux acteurs pouvant être concernés (cf. liste détaillées dans le compte rendu).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus info Facebook et Kiosque - Piano à réaccorder. 	
Associations	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux préciser les critères d'attributions des subventions par la Commune 	2021
Animations	<ul style="list-style-type: none"> - Souhait d'une meilleure gestion des déchets sur les animations. - En 2021 : proposition de reprendre l'ensemble des spectacles programmés et annulés en 2020, dont le festival autour de la marionnette et des arts associés. - Réflexion sur l'idée de ne conserver qu'un seul feu d'artifice et de remplacer celui d'août par une animation familiale, conviviale et originale. 	2021
Social	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de travail concernant un point d'accueil numérique et d'accès aux droits en lien avec le CCAS. 	2021
Logement	<ul style="list-style-type: none"> - Souhait d'avancer sur le projet de logement social au Petit Noue porté par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré. 	2021
Signalétique patrimoniale	<ul style="list-style-type: none"> - Projet autour du corbillard et de la balance à sel. Avec un petit parcours pédagogique sur le même modèle que celui du square. 	2021
Gestes de premiers secours	<ul style="list-style-type: none"> - Une session de formation PSC1 pour les associations et commerçants prioritairement ; - Poursuite du programme d'équipement en défibrillateurs tel que prévu (trois nouveaux défibrillateurs à installer salle des associations, sur le Peu Ragot et sur la zone square/école). 	2021

Madame Peggy LUTON quitte la séance et donne pouvoir à Carine LUTT.

9.4 – COMMISSION « ESPACES VERTS-ENVIRONNEMENT » DU 28.09.2020

Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Madame TURBE qui expose les relevés de décisions et d'orientations de la commission « Espaces verts-Environnement » du 28 septembre 2020.

Domaine	Proposition	Calendrier
Végétalisation parvis	Poursuivre l'étude de végétalisation du parvis avec le bureau d'études DL INFRA en prenant en compte la version élargie du massif situé en pointe, une palette végétale harmonieuse au niveau des tons verts et argenté, des arbres en cépée qui devront être suffisamment grands et robustes, des murets en moellons pour rappeler l'aménagement du Mail, des brumisateurs intégrés au végétal, un coffret réseau (électricité/eau) pour les animations.	Réunion du groupe de travail lundi 16/11/2020 à 10h00 Objectif : lancement des travaux début 2021
Espaces verts	Planification et priorisation des prochains aménagements : 1 – Mise en valeur des entrées du village au moyen de bulbes. Un travail plus complet concernera l'entrée route du Bois ; 2 – Aménagement de la cour de la salle des associations ; 3 – Aménagement des extrémités des rues de l'Olivette/Petite rue de l'Olivette (traitement des buses des lauriers fleurs) 4 - Mise en valeur de la bascule de Thomazeau au moyen d'un premier gros travail de tuteurage pour la rendre plus visible. 5 – Retrait des rosiers arbustifs situés sur l'îlot central du passage en deux temps sur la départemental dans l'axe de la Parée 6 – Aménagement rue Grande	2021

	Aire	
Fleurissement du village	Renouveler l'opération « Ma rue en fleurs » Organiser un marché de troc de graines et de plantes	Mars/avril 2021 Mois de l'Environnement ou journée de l'environnement du 5 juin 2021
Divers	Déplacer les manges-debout du parvis sur la terrasse de la mairie dans le cadre de l'aménagement du parvis et du redéploiement du mobilier urbain.	Début 2021

Concernant la mise en valeur de la bascule à sel, Madame TURBE lance un appel à documents et photos de ce petit patrimoine local sachant qu'un travail mutualisé a été engagé avec des membres de l'APSC qui rencontreront prochainement le service patrimoine de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire demande la signature d'une convention qui fixe le cadre d'entretien et de fleurissement sur le domaine public du Département.

En parallèle des travaux d'aménagement prévus en 2021, Monsieur le Maire évoque les problèmes qui résultent de la présence de pins qui détériorent la voirie et qui engage la responsabilité de la collectivité en matière d'accessibilité mais également sur la tenue des réseaux. D'où la vigilance à observer dans le choix des essences à planter sur le domaine public mais également sur les propriétés privées en sensibilisant les propriétaires. Pins qui font malgré tout partie du paysage et du patrimoine local.

Sur la proposition de redéploiement des pots du parvis sur la terrasse de la mairie, cette proposition n'est pas retenue pour les risques encourus par la structure du bâtiment.

Monsieur le Maire souligne le changement d'approche des espaces verts avec l'arrivée d'un nouveau responsable des espaces verts qui permet d'avoir des ambitions et des projets.

9.5 – COMMISSION « SPORTS-LOISIRS » DU 30.09.2020

En l'absence de Virginie CANARD, Monsieur le Maire laisse la parole à Mathieu BONITON qui expose à l'assemblée les relevés de décisions et d'orientations de la commission « Sports-Loisirs » du 30 septembre 2020.

Domaine	Proposition	Calendrier
Base nautique-CNCG	- Vérifier auprès du CNCG le fonctionnement et le règlement de la TEOM	2020

	- Définir un programme de travaux - Etablir la future convention	2021
	-remise en état et réameublement (améliorer la gestion des sanitaires, peinture, reprise carrelage...)	2022
Tennis	- Rédiger la nouvelle convention	Après le 14/10/2020
Terrain de foot	-Faire appliquer la nouvelle convention	2020/2021
Skate-park	- Choix du nouvel espace - Déménager l'équipement - Traversée de la départementale uniquement par le passage protégé : demande d'étude à la commission voirie	2022
Terrain du Ventoux	- Demande de devis d'un frigo et d'un évier collectif. - Végétaliser la clôture du terrain : demande d'étude à la commission espaces verts.	2021 2022
Zone de mouillages-Goisil	- Revoir les tarifs - Modification du règlement intérieur - Bateaux ventouses à déplacer dans le bassin. Une liste va être établie	En novembre 2020 2021 2021

En ce qui concerne le tennis, Monsieur le Maire indique que la collectivité ne dispose pas des informations nécessaires pour lancer une procédure de mise en concurrence sur la mise à disposition de l'équipement avant la fin du délai contractuel. En effet, le projet de réaménagement du club-house et de l'espace tennistique se limite à ce jour à la présentation de 3 scénarii. Par conséquent, un nouveau report d'un an du présent bail est envisagé si juridiquement possible. Il conclut en précisant que dans le meilleur des cas, les travaux pourraient débuter en septembre-octobre 2021 pour environ 8 mois de travaux.

Sur la mise à disposition du terrain de foot et des vestiaires, Monsieur le Maire informe avoir reçu l'ASR avec Virginie CANARD pour la question de leurs utilisations, de l'arrosage et des coûts d'analyses des eaux traitées. Sur ce point, les derniers résultats montrent des non conformités qui nécessiteraient des investissements pour améliorer la filtration de l'eau. Au vu de cette situation et du coût des analyses, l'ASR renonce à l'arrosage du terrain de foot qui continuera à être tondu et entretenu par les services techniques municipaux.

Sur l'option de déménagement du skate-park à Goisil, Mathieu BONITON soulève le problème de sécurité de la traversée de la RD 735 sachant qu'un tunnel n'est pas réalisable au titre du Plan de Prévention des Risques (PPRN). Pour Mme TURBE, la zone constitue déjà

une zone d'activité de loisirs sous encadrement ou sous surveillance parentale. Madame PICHEVIN répond que certains jeunes de 7-8 ans se rendent actuellement seuls au skate-park ce qui ne serait pas envisageable à Goisil.

Au niveau de la mise en location du terrain du Ventoux, Peggy LUTON rappelle que la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) juge conforme l'équipement malgré sa grande visibilité depuis le domaine public. Au niveau sécurité, une ligne téléphonique a été mise en place et un dispositif d'alerte et d'évacuation sera intégré au plan communal de sauvegarde (PCS).

9.6 – COMMISSION « MARCHÉ » DU 05.10.2020

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à Monsieur DUTERTRE, conseiller délégué en charge de l'économie, pour exposer les grandes lignes du compte-rendu de la commission « Marché » du 5 octobre 2020.

1. POINT SUR LA SAISON

Les commerçants soulignent que la saison a été stressante avec en permanence la menace d'un nouveau confinement ; globalement le marché a bien fonctionné tant sur le plan technique que sur le plan chiffre ; les commerçants nous disent avoir fait de début juillet au 15 septembre un chiffre équivalent à 2019.

L'assouplissement du protocole sanitaire à partir du 20 juin a facilité le fonctionnement du marché.

Les résidents secondaires globalement plus présents dans la commune ont été de bons acheteurs/consommateurs.

Françoise CAILLAUD qui représente les commerçants de la halle d'été se plaint de la difficulté à générer un trafic d'acheteurs potentiels significatif. La municipalité notamment avec le service bâtiments (D. GIRAUDEAU) étudie une solution de modification de banc à l'entrée tout en conservant le linéaire de la marchandise de Miel Madame PREDAL.

Attention aux coûts qui peuvent vite être prohibitifs.

L'équipe municipale présente remercie les commerçants pour leur investissement personnel au service de nos habitants et remercie aussi l'ensemble des salariés municipaux très présents dans cette saison si particulière.

2. PROLONGATION DU MARCHÉ SUR LE MOIS DE NOVEMBRE

Sur proposition des commerçants et validation par les membres de l'équipe municipale présents ? Le marché sera ouvert du 3 au 15 novembre inclus sauf le lundi 9, soit 12 jours complémentaires. Cette prolongation sera proposée au prochain conseil municipal. 5 commerçants s'engagent à être présents.

3. ORGANISATION MARCHÉ LES 24 ET 31 DECEMBRE

*Ouverture de la halle à 6 h pour les commerçants ?
Ouverture jusqu'à 20 heures pour la clientèle et fermeture totale à 21 heures,
Demande d'une demi-page dans le phare de ré les 16 et 23 décembre,
Demande d'une banderole festive à placer sur le mail et bien en vue,*

*Une animation supplémentaire les 24 et 31 sur l'esplanade : à étudier avec la commission vie
quotidienne ?
Le manège GRELLIER fonctionnera.*

4. CALENDRIER 2021

*Les commerçants (unanimité des commerçants grande halle, halle d'été et alimentaires
extérieurs ainsi que le Bistrot du marché) proposent à la commission un calendrier étendu ; le
marché dans cette proposition serait ouvert du 6 février 2021 au 3 janvier 2022 avec bien sûr
un allègement des ouvertures en période creuse. Le carrefour Market sondé est tout à fait
d'accord sur cette nouvelle organisation. Cette proposition est jointe au compte-rendu ; la
municipalité est en accord avec la prolongation du service donné aux Couardais et Rétais. Elle
se réserve le droit de revenir vers les commerçants avec une contre-proposition portant sur
certains jours d'ouverture. Cependant elle ne modifiera pas le nombre total de jours
d'ouverture proposé par les commerçants*

*Bien entendu la municipalité engage une réflexion sur les modalités organisationnelles et
budgétaires liées à cette augmentation importante des plages d'ouverture.
Le nouveau calendrier établi en concertation sera ensuite présenté au Conseil Municipal.*

*Les commerçants « alimentaires » souhaitent une ouverture de la halle à 6 heures sur les mois
d'avril, mai, juillet et août pour installer leur produit en toute sérénité. La municipalité étudie
cette demande tout en réitérant le fait que l'ouverture du marché est une responsabilité
municipale qui ne se délèguera pas (pas de clef confiée aux commerçants)*

*Ouverture de la halle d'été du 19 juin au 12 septembre avec présence obligatoire du 1^{er} juillet
au 31 août 2021*

5. TARIF 2021

*Il est proposé aux commerçants une hausse de 1% des tarifs ; ces nouveaux tarifs approuvés
par les commerçants seront votés en conseil municipal en novembre ou décembre.*

6. DEMANDES SPECIFIQUES COMMERÇANTS

*- Demande de Julien CHABIRAND : par courrier du 28 août dernier, celui-ci souhaite
pouvoir vendre sur le marché des fruits et légumes de saison en plus des melons de sa
production ; la commission insiste sur le maintien de l'identité de chacun dans un
environnement concurrentiel sain. Les commerçants rappellent qu'il y a déjà 3 commerçants
de fruits et légumes dont 2 négociants et que l'offre leur semble suffisante.*

La municipalité répond qu'il y a une législation à respecter, qu'elle entend respecter cette législation tout en étant extrêmement vigilante sur le bon équilibre de l'offre présentée aux consommateurs.

L'équipe municipale va se rapprocher de Mickaël BRIAND à la CCI pour étudier la meilleure réponse à faire à l'EARL Le BALISIER (Monsieur CHABIRAND) et les moyens de contrôle dont on dispose pour lui imposer les quotas légaux sur la vente de produits non issus de sa production.

- Monsieur AITSIALY souhaite pouvoir s'installer sur le marché du centre avec un camion « boucherie-charcuterie » en dehors des mois de juillet et août, où il garderait son banc dans la halle d'été.

La commission approuve cette demande tout en suggérant qu'il serait mieux pour lui de racheter le banc de Monsieur FORNÉ (à vendre depuis un certain temps).

- Mme Séverine LOUPPE aurait signé au 1^{er} Octobre le rachat du banc de Monsieur GEORGELET ; à la suite la municipalité va engager une concertation entre Monsieur Dominique MIGAUD, Madame Séverine. LOUPPE et les services municipaux pour étudier, techniquement et financièrement, des modifications qui permettraient à Dominique MIGAUD d'augmenter son linéaire sans que cela ne diminue le linéaire de Madame LOUPPE (Denis GIRAUDEAU prend le sujet).

- Monsieur Michel LARELLE de RIVEDOUX demande à s'installer sur le marché extérieur avec des produits de boulangerie, pâtisserie, snacking avec une gamme bio ; son dossier est étudié en commission qui aujourd'hui estime qu'elle manque de garantie sur la qualité et provenance des produits présentés ; un supplément d'informations est demandé et la décision est repoussée.

Les commerçants demandent la présence d'une grande pendule type « hall de gare » dans la grande halle (Corinne CHARTREL se renseigne sur les coûts et modèles).

Les commerçants souhaiteraient que quelques collègues de l'extérieur puissent occuper des bancs disponibles l'hiver après accord du titulaire. Ce n'est pas possible pour des raisons d'assurance et aussi des raisons légales ; Béatrice TURBE rappelle l'article 21 de l'arrêté 16/2018 portant règlement du marché :

« En aucun cas le titulaire d'un emplacement ne saurait se considérer comme en étant son propriétaire. Il ne peut faire partie intégrante de son fonds de commerce. Il lui est interdit de sous-louer, de prêter, de vendre, de négocier d'une manière quelconque tout ou partie de son emplacement, d'y exercer une autre activité que celle pour laquelle il lui a été attribué »

Les commerçants se plaignent de la chaleur excessive l'été avec une très mauvaise ventilation de nuit qui ne permet pas de rafraîchir la halle ; en outre cette hyperthermie engendre des consommations extrêmement fortes de courant pour les dispositifs de froid ; Denis GIRAUDEAU va étudier ce sujet avec l'équipe technique de la commune.

7. POINTS DIVERS

Les élus municipaux membres de la commission vont contacter le Bistrot du Marché (Messieurs PLANCHET et DORIN) afin d'évoquer le sujet des ordures ménagères liées à l'activité petite restauration ; ces dernières ne doivent pas envahir les corbeilles municipales (poubelles de ville) qui ont une autre vocation !

Pour le local poubelles : à la suite de l'échange une solution avec badge d'entrée non cessible et personnalisé va être rapidement étudiée (Denis GIRAUDEAU).

La municipalité va mettre en place des distributeurs de gel hydro-alcoolique sur pied avec distribution automatique (en cours).

Denis GIRAUDEAU présente la visite de la commission sécurité des marchés et rappelle la nécessité pour chacun de présenter son attestation de sécurité électrique (une déclaration annuelle) portant sur les appareils branchés sur l'emplacement. Apparemment chacun serait à jour (à investiguer).

Béatrice TURBE présente l'opération « bons d'achat pour les seniors en fin d'année » et obtient un réel consensus et adhésion autour de la table.

Monsieur le Maire demande des précisions sur les modalités d'ouverture et de fermeture du marché aux vacances de fin d'année.

Sur le calendrier 2021, une réunion aura lieu avec les commerçants le 27 octobre pour le valider. Monsieur le Maire juge parfois ambitieux le nombre de jour d'ouverture du marché à certaines périodes. Il est précisé à Carine LUTT que le calendrier d'ouverture du marché du centre est le même que celui du Mail par mesure de simplification et de clarification en matière de communication. Reste la problématique de la venue des commerçants dans le centre d'où une réflexion de démarche proactive pour aller rechercher les commerçants dans le cadre de la politique de revitalisation du centre.

Pour 2021, il est envisagé une hausse des tarifs de 1%. La proposition sera présentée à l'assemblée lors la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Au sujet de l'activité économique et commerciale, Vanina PICHEVIN expose sa crainte de déséquilibre des deux pôles commerciaux au profit du Mail avec l'élargissement des périodes d'ouverture des halles. Pour elle, cette décision peut avoir des effets contreproductifs à l'encontre de la politique de revitalisation du centre ; objectif affiché lors de la campagne électorale. Elle présente le cas de la poissonnerie qui pourrait fermer dans le centre puisque déjà présente au marché. Dynamique qui serait accélérée par l'attractivité des loyers pratiqués pour avoir un banc au marché comparativement à un loyer dans le centre.

Monsieur le Maire souhaite pondérer ces craintes qui émanent parfois de rumeurs de fermetures. De plus, pour lui, il ne faut pas encore opposer les deux pôles commerciaux mais raisonner global afin de proposer une offre commerciale adaptée à la demande. L'objectif principal étant d'éviter la fuite des consommateurs hors du village. L'ouverture élargie du marché du Mail est une réponse pour capter la clientèle.

Vanina PICHEVIN poursuit en informant qu'un vendeur de fruits et légumes ne reprendrait pas un local dans le centre au vu de l'ouverture élargie du marché du Mail, preuve de cette tendance.

Pour éviter les effets en cascade, les protagonistes se retrouvent sur la nécessité de drainer les flux de consommateurs par le centre au moyen de plusieurs actions à savoir la signalétique, l'événementiel, l'activité commerciale, la requalification de la rue de la Motte... Pour le Maire, la réouverture d'un tabac dans le centre via la reprise de l'établissement « Les Mouettes » sera indubitablement un moteur essentiel de cette dynamique. Il rappelle que les tractations sont toujours en cours et conditionnées à la reprise de l'activité tabac. En cas de concrétisation, les travaux pourraient démarrer en novembre pour une ouverture de l'activité bar-tabac au printemps 2021.

Concernant la publicité d'ordre économique, Monsieur le Maire annonce être opposé à une publicité sélective mais en faveur d'une publicité qui porte sur l'ensemble des acteurs économiques qui seront ouverts en fin d'année.

Monsieur le Maire conclut se point par la nécessité d'avoir une entente entre les acteurs économiques du centre afin de se faire entendre d'une même voix et porter des projets qui pourraient être soutenus par la collectivité.

9.7 – COMMISSION « VOIRIE » DU 06.10.2020

Monsieur le Maire cède la parole à Madame TURBE qui expose le compte-rendu de la commission « Voirie » du 6 octobre 2020.

1. TARIFS ODP

MANEGES (forfait annuel)	Tarif 2020	Tarif 2021
Surface inférieure ou égale à 40 m ²	650.00 €	650.00 €
Surface comprise entre 40 et 60 m ²	850.00 €	850.00 €

SPECTACLES ITINERANTS (par jour)	Tarif 2020	Tarif 2021
Emplacement	80,00 €	80,00 €
Caution petits cirques et marionnettes	150,00 €	150,00 €
Forfait journalier d'approvisionnement en eau	80,00 €	80,00 €
MANEGES (forfait annuel)	Tarif 2020	Tarif 2021
Surface inférieure ou égale à 40 m ²	650.00 €	650.00 €
Surface comprise entre 40 et 60 m ²	850.00 €	850.00 €

OCCUPATION DE LA VOIRIE	Tarif 2020	Tarif 2021
Le Ml (par jour et à compter du 2 ^{ème} jour)	1,50 €	1,60 €
Frais de dossier	10,00 €	10,00 €
Coupure de circulation (la ½ journée)	35,00 €	35,00 €
Coupure de circulation (1'heure)	7,00 €	7,00 €
GRATUIT pour les gestionnaires de réseaux et leurs sous-traitants ainsi que pour les entreprises intervenant sur les chantiers de la Commune		

2. ZONE BLEUE

On constate que les rues en zone bleue sont très peu occupées, voire pas du tout

Propositions :

- *garder en zone bleue les places pour la crèche cours des Poilus et parking à côté de l'école,*
- *en deuxième partie rue du Square (côté Garennes) stationnement libre,*
- *en première partie rue du Square, Grande Rue, cours des Poilus et parking des Lilas payant avec horodateur.*

Déplacer l'horodateur du cours des Poilus et l'installer Grande Rue en face l'entrée de la rue du Square.

Payant toute la journée de 8h00 à 18h00 du 1er juillet au 31 août.

Parking du marché (Joachim et marché) uniquement le matin du 1er avril au 30 septembre.

3. ECLAIRAGE PUBLIC

Les membres de la commission étudient l'intérêt d'éteindre l'éclairage public en haute saison mais :

- *au vu de la circulation sur certains axes,*
- *de la fréquentation de ces axes la nuit,*
- *du comportement de certains piétons et cyclistes.*

Il est proposé de conserver le fonctionnement actuel afin de sécuriser les sorties d'établissements.

4. CIRCULATION

Route du Bois

On note une augmentation de la circulation :

- *des bus de plus en plus longs,*
- *un tracé de la route en épingle à cheveux,*
- *des difficultés lors de croisements de gros gabarits,*
- *des plaintes de riverains qui n'osent sortir de chez eux,*
- *des détériorations de chaussées, trottoirs, plaques égouts, grilles ...*
- *la commission propose de contacter une entreprise spécialisée pour étudier la possibilité de mettre un dispositif de feux tricolores qui ne se déclenchaient qu'au passage de véhicules d'un gabarit déterminé, évitant ainsi qu'ils se croisent à l'endroit le plus étroit, qu'ils roulent sur les trottoirs en rasant les maisons.*

Avenue de la Plage

Stéphane PORTAIL souligne les difficultés de cohabitation à l'entrée de l'avenue de la Plage (côté centre jusqu'au Corps de Garde) en effet, vélos, piétons et voitures doivent s'y croiser alors que c'est la partie la plus étroite. Il est proposé de mettre un sens interdit sur ce tronçon (centre vers Corps de Garde). L'avenue de la Plage serait donc en sens unique sur toute sa longueur. Il faudra également inviter les commerçants du marché à repartir par les rues de Joachim et d'Antioche, plutôt que d'emprunter la rue du Corps de Garde.

5. SECURITÉ

Sortie camping de l'Océan sur la départementale

Le gérant du camping souhaiterait un aménagement sur la départementale afin de sécuriser la traversée des piétons (capacité du camping 1 300 personnes). Le département se refuse à faire un marquage au sol. La commission propose de demander une limitation de vitesse à 50 km/h et une signalisation verticale pour annoncer la présence de piétons.

Abris bus : arrêt des Brardes sur la départementale :

- *équipement très délabré,*
- *pas d'éclairage,*
- *danger en hiver pour les collégiens et lycéens,*
- *mauvaise image du village de la descente du bus.*

Propositions :

- *remplacement de l'abri bus,*
- *dispositif de panneau solaire pour éclairer l'abri (demande l'autorisation au département).*

6. REMPLACEMENT DU MOBILIER URBAIN

La commission va travailler sur un programme de remplacement des bornes et barrières dans le village ainsi que sur le zonage (milieu urbain, matériel de couleur verte – milieu naturel potelet bois.

7. PARKINGS D'ÉTÉ

- *beaucoup de contraintes,*
- *études de faisabilité,*
- *-contacts avec l'urbanisme (PLUI) et la DREAL,*
- *contacts avec les propriétaires pour acquisitions,*
- *défrichage,*
- *aucun aménagement urbain uniquement 2 tontes par an.*

8. QUESTIONS DIVERSES

Prêt d'un radar pédagogique pendant 45 jours.

La commission valide son installation et propose 4 lieux d'installation :

- *Chemin des Epinettes (ZA),*
- *sur le Mail,*
- *avenue de Nouralène (entre le Crédit Agricole et la rue de l'Ortie),*
- *à l'entrée de la route du Bois.*

A la sortie du chemin de Barillon : la commission propose de remplacer le panneau d'interdiction de tourner à gauche par un panneau d'obligation de tourner à droite.

En ce qui concerne le changement de la zone bleue en zone payante, l'horodateur sera positionné Grande Rue pour être vu de cette rue et de la rue du square comme l'exige la réglementation.

Sur la question de l'éclairage, Monsieur le Maire propose d'étudier la possibilité de maintenir éclairé l'été l'axe du Mail/Antioche.

Sur la sécurisation de la route départementale, pas de restriction de la vitesse à 50 km/h sur voie à grande circulation (70 ou 90 km/h). Par ailleurs, suite aux derniers aménagements réalisés, il est

fait le choix par le Département de ne pas peindre les passages piétons pour créer de la fausse sécurité pour cette traversée.

Madame TURBE montre son désespoir quant à l'absence de solution pour réduire les risques d'accident sur cette voie.

En ce qui concerne l'abri bus situé sur la route départementale au niveau des Brardes, le Département sera sollicité pour son remplacement avec intégration d'un système d'éclairage intégré pour sécuriser la présence de jeunes l'hiver.

Après exposé les comptes rendus et relevés d'orientations des commissions et groupes de travail son approuvés par le Conseil Municipal.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

10.1 – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZONE ARTISANALE

Après plusieurs mois de retard, Monsieur le Maire annonce le lancement des travaux de reprise des réseaux d'eau potable et d'eaux usées à compter de novembre pour 4 mois. Durée assez longue justifiée par la présence de canalisations amiantées. Les travaux de surfacage suivront pour un achèvement fixé en juin 2021.

10.2 – TRAVAUX DIGUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de finition de la piste cyclable comprise entre Goisil et La Moulinatte viennent de commencer pour un achèvement prévu mi-novembre.

De l'autre côté, les entreprises réalisent l'enrochement au niveau de Dieppe, la mise en place de prises d'eau à la Percotte, le battage de palplanches.

Une fois les travaux terminés, les ouvrages seront concédés à la Communauté de Communes pour leur gestion.

9.3 – CRISE COVID

Monsieur le Maire fait un rapide état de la situation sanitaire en Charente-Maritime qui ont été présentés par le Préfet et l'Agence Régionale de Santé cet après-midi par audioconférence. Ainsi, les indicateurs même si inférieur au taux national (5% contre 11%) présentent une tendance à la hausse avec des inquiétudes plus particulières à l'égard des personnes âgées dont le taux d'infection tend à rejoindre celui des jeunes. Le Préfet a fait ressentir un certain pessimisme invitant les Maires à prendre des mesures restrictives. Pour La Couarde, cela se traduira par l'annulation d'une majeure partie des animations et de la tenue sous une forme restreinte de la cérémonie du 11 novembre.

Monsieur le Maire note des distorsions d'interprétation du décret du 16 octobre quant à l'utilisation des salles. Pour le Préfet, dans une salle municipale/polyvalente, toute activité pratiquée debout est interdite car non possibilité de gérer la distanciation physique. Les salles ne peuvent donc plus accueillir des fêtes privées.

Sur le domaine public, le port du masque est obligatoire, la distanciation physique d'un mètre et le regroupement de personnes limité à six.

9.4 – AIDE AU DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

Dans une démarche solidaire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une aide de 2 000 € au Département des Alpes-Maritimes pour aider les personnes et les territoires durement touchés par la tempête Alex. Il rappelle que la Commune de La Couarde avait elle aussi bénéficié de cette solidarité au moment de Xynthia.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition sachant que les crédits budgétaires sont suffisants et autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette aide.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h30